



MONTANT DE LA BOURSE ERASMUS

La bourse Erasmus comprend 2 parties (voir ci-dessous). Il s'agit de forfaits qui dépendent de la destination et de la durée de la mission, et donc pas de justificatifs de frais réels. Les éventuels frais d'inscription à une formation ne sont donc pas pris en charge.

1. Contribution aux frais de séjour

Pays de destination	Personnel des Pays Programme
	Montant par jour
Danemark, Norvège, Irlande, Suède, Luxembourg, Islande, Finlande, Liechtenstein Pays Région 14 : Iles Féroé, Suisse et Royaume-Uni	180 €
Autriche, Belgique, Chypre, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Allemagne, Espagne, Malte, Portugal Pays région 5 : Andorre, Monaco, Saint-Marin, Vatican	160 €
République de Macédoine du Nord, Lettonie, Slovaquie, Turquie, Roumanie, Pologne, Bulgarie, République Tchèque, Hongrie, Croatie, Estonie, Lituanie, Slovénie, Serbie	140 €
Pays Partenaires 1-4 et 6-13	180 €

Au-delà de 15 jours, le montant par jour correspond à 70 % des montants ci-dessus.

2. Contribution aux frais de voyage

Distance parcourue	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable
Entre 0 et 99 km	23 € par participant	
Entre 100 et 499 km	180 € par participant	210 €
Entre 500 et 1999 km	275 € par participant	320 €
Entre 2000 et 2999 km	360 € par participant	410 €
Entre 3000 et 3999 km	530 € par participant	610 €
Entre 4000 et 7999 km	820 € par participant	
8000 Km ou plus	1500 € par participant	

CRITÈRES DE SÉLECTION EN CAS DE DEMANDES SUPÉRIEURES AU BUDGET DISPONIBLE

- Pertinence du projet (en collaboration avec l'institution d'accueil)
- Qualité et originalité du projet
- Spécificité des compétences
- Impact sur la communauté éducative des institutions (mise en place de bonnes pratiques, amélioration des compétences)
- Etablissement d'un réseau de contacts professionnels